

SEANCE DU JEUDI 24 OCTOBRE 2013

Présents : M. ELSSEN, Président,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS,
Mmes DUMOULIN, FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN DE
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. SIMONIS, Chef de corps.
Mme J. EMONTSPOHL, Secrétaire f.f.
[Décisions n°0060 à 0073]

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 10.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée entend Monsieur le Président excuser Madame MONVILLE et Monsieur AYDIN.

0060 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 27 juin 2013 - Approbation

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 27 juin 2013.

0061 Budget 2013 - Modifications budgétaires - Services ordinaire et extraordinaire - Déclaration d'urgence

A l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE

l'urgence pour ce point.

DECIDE

de fixer ce point au n° 2 bis de l'ordre du jour.

0062 Compte 2012 - Approbation

Entendu les explications du Comptable Spécial ;

Entendu Monsieur Mestrez demander le montant des non-valeurs ;

Le Comptable Spécial donner ce montant ;

A l'unanimité des membres présents ;

ARRETE

provisoirement les comptes de la police locale pour l'exercice 2012 comme suit :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	19.187.489,45	435.613,52	19.623.102,97
- Non-Valeurs	0,00	1.691,96	1.691,96
= Droits constatés net	19.187.489,45	433.921,56	19.621.411,01
- Engagements	19.018.915,99	510.947,07	19.529.863,06
= Résultat budgétaire de l'exercice	168.573,46	-77.025,51	91.547,95
Droits constatés	19.187.489,45	435.613,52	19.623.102,97
- Non-Valeurs	0,00	1.691,96	1.691,96
= Droits constatés net	19.187.489,45	433.921,56	19.621.411,01
- Imputations	18.963.593,74	328.610,20	19.292.203,94
= Résultat comptable de l'exercice	223.895,71	105.311,36	329.207,07
Engagements	19.018.915,99	510.947,07	19.529.863,06
- Imputations	18.963.593,74	328.610,20	19.292.203,94
= Engagements à reporter de l'exercice	55.322,25	182.336,87	237.659,12

ORDONNE

qu'ils soient, après publication, transmis au Gouverneur de la Province de Liège, et au Ministre de l'Intérieur, pour être arrêtés définitivement.

0063 Budget 2013 - Modifications budgétaires - Services ordinaire et extraordinaire

Entendu le Comptable Spécial expliquer que le fonds de réserve a été utilisé afin d'éviter une augmentation des dotations communales, et que dès lors, on part de zéro pour l'élaboration du budget 2014;

Entendu Madame Targnion demander si cela signifie que le fonds a été entièrement prélevé pour être à l'équilibre;

Le Comptable Spécial répondre que oui;

Entendu Madame Targnion remarquer que le budget 2014 s'annonce difficile, que des mesures structurelles devront sûrement être prises pour éviter l'augmentation des dotations communales, et insister pour que le Conseil soit informé sur ces mesures qui concerneront vraisemblablement le personnel;

Entendu Monsieur le Président préciser que ce qui est proposé ici au vote est la finalisation du budget 2013, pour permettre le fonctionnement de la Zone dans les meilleures conditions ; reconnaître que la situation est difficile, et qu'il faut tenter d'anticiper ces difficultés ; expliquer que des balises ont été fixées en collège pour l'élaboration du budget 2014, dont :

- l'évolution des dotations communales en %
- l'attention toute particulière à porter à la police de proximité, à la visibilité et à la présence sur le terrain;

Entendu le Bourgmestre Ylieff confirmer que les difficultés sont malheureusement devant nous et que l'élaboration du budget 2014 sera extrêmement difficile;

Entendu le Bourgmestre Godin assurer les conseillers qu'un budget vérité sera présenté;

Entendu Madame Targnion affirmer son intention de s'abstenir;

Entendu Madame Dumoulin indiquer qu'elle s'abstient également car elle n'a pas d'apaisement quant à l'avenir;

Par 67,35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 20,27 ABSTENTIONS;

DECIDE

Le budget ordinaire de la police locale de l'exercice 2013 est modifié et le nouveau résultat est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après:

	Balance des recettes et dépenses		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/M.B. précédente	19.236.297,63	19.236.297,63	0,00
Augmentation	178.635,15	4.263.669,77	-4.085.034,62
Diminution	0,00	4.085.034,62	4.085.034,62
Nouveaux résultats	19.414.932,78	19.414.932,78	0,00

Le budget extraordinaire de la police locale de l'exercice 2013 est modifié et le nouveau résultat est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après:

	Balance des recettes et dépenses		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/M.B. précédente	782.299,30	540.001,00	242.298,30
Augmentation	78.765,41	153.765,41	-75.000,00
Diminution	242.298,30	75.000,00	-167.298,30
Nouveaux résultats	618.766,41	618.766,41	0,00

0064 Finances - Caisse de la Zone - Situation au 30 juin 2013

A l'unanimité des membres présents ;

PREND POUR NOTIFICATION

Le procès-verbal de situation arrêtée au 30 juin 2013.

0065 Assurances - Accident de travail - Offres ETHIAS

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le renouvellement selon l'offre reçue de la compagnie Ethias.

0066 Personnel - Mobilité - Phase 2013/02 - INP - Clôture

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

De clore la phase de mobilité 2013/02 (n° de série 2589) - Inspecteur de proximité.

0067 Personnel - Mobilité - Phase 2013/05 - Ouverture d'emplois

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de déclarer vacants pour la mobilité:
 - 2 emplois de Commissaire chef de service opérationnel et/ou pilote fonctionnel ;
 - 1 emploi d'Inspecteur Principal chef d'équipe de quartier ou d'équipe dans un service central ;
 - 9 emplois d'Inspecteur dans le cadre opérationnel :
 - o 2 emplois spécialisés d'Inspecteur Maître-chien ;
 - o 7 emplois d'Inspecteur de proximité.
- de fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après :

INP et INPP : la tenue d'une interview avec les différents candidats par le Chef de corps (ou l'officier ou membre du personnel de niveau A auquel ressortit l'emploi vacant) et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.

CP : la tenue d'une interview devant la Commission locale de sélection pour les emplois d'officier et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.

- de laisser la fixation de la date ultime d'introduction des candidatures et de la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir à la Direction de la Mobilité et de la Gestion du personnel (DGS/DSP) de la Police fédérale, selon son organisation de la procédure.

0068 Matériel - Déclassement et vente double cage - Détermination du mode de passation du marché

Entendu Monsieur Denis féliciter la Zone pour cette vente au bénéfice des finances de la Zone ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

1. De procéder au déclassement de la double cage maître-chien en la retirant de l'inventaire de la Zone de Police Vesdre.
2. De vendre ce matériel par procédure négociée.

0069 Matériel informatique - Déclassement d'ordinateurs

Entendu Monsieur Denis souhaiter que soit retenue la solution du don à l'ASBL, les projets humanitaires étant importants ;

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

1. De procéder au déclassement du matériel hors service ou n'ayant plus de valeur commerciale en les retirant de l'inventaire de la Zone de Police Vesdre.
2. De procéder à l'évacuation des pièces pour lesquelles aucune recette n'est à espérer via une institution relevant d'une des trois communes ou ayant son siège sur le territoire de la zone de police, qui se ferait connaître et qui recueillerait l'assentiment du Président du Collège, ou, à défaut à partir du 01/12/2013, via l'ASBL Centre Chrétien Emmanuel situé à Spa dans le cadre d'un projet humanitaire ou via la filière de recyclage de matériel électronique RECUPEL mise en oeuvre par l'intercommunale INTRADEL.

0070 Matériel informatique - Acquisition d'ordinateurs - Détermination du mode de passation du marché

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 16.837,20 € - ayant pour objet l'acquisition de 30 ordinateurs.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché FORCMS-PC-063.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:

Budget extraordinaire 2013 - Allocation n° 330/742-53 - « Achat de matériel informatique » - Solde initial : 41.000,00 Euros.

0071 Véhicules - Achat d'un véhicule intermédiaire - Détermination du mode de passation du marché

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 16.973,77 EUR - ayant pour objet l'achat d'un véhicule intermédiaire.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché ouvert DSA 2012 R3 701) conclus par la Police Fédérale au bénéfice des Zones de Police.

Article 3:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 5.800,00 EUR - ayant pour objet l'équipement « police » pour le véhicule intermédiaire.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 4:

Le marché dont il est question à l'article 3 sera passé par procédure négociée sans publicité.

Article 5:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 2.760,00 EUR - ayant pour objet le placement de l'équipement « police » pour le véhicule intermédiaire.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 6:

Le marché dont il est question à l'article 5 sera passé dans le cadre du Protocole d'appui logistique conclu entre la Zone de Police Vesdre et la Police Fédérale .

Article 7:

Les marchés dont il est question aux articles 1er, 3 et 5 seront financés comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2013 - Allocation n°330/743-52 « Achat de véhicules » - Montant initial 220.000,00 EUR.

Article 8:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève annuellement approximativement à 225,00 EUR - ayant pour objet l'entretien du véhicule intermédiaire.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 9:

Le marché dont il est question à l'article 8 sera passé via les marchés ouverts conclus par la Police Fédérale au bénéfice des Zones de Police.

Article 10:

Le marché dont il est question à l'article 8 sera financé comme il est dit ci-après: Budget ordinaire 2013 - Allocation n°330/127-06 « Prestation de tiers pour véhicules».

0072 Véhicules - Equipement d'une partie du parc avec pare-chocs orange - Détermination du mode de passation du marché

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

De confier au Chef de Corps le soin de déterminer précisément les véhicules « police » déjà en fonction qui devraient être équipés de pare-chocs orange, en limitant ce nombre à maximum 28 véhicules.

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 12.648,44 EUR - ayant pour objet l'aménagement des véhicules.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé dans le cadre du protocole d'appui de la Police Fédérale.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2013 - Allocation n°330/743-52 « Achat de véhicules ».

0073 Véhicules - Marché et convention de fourniture de carburants - Détermination du mode de passation du marché

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

- De conclure à partir du 01/01/2014 un marché de fourniture de carburants via le marché fédéral FORCMS-POMP-059 pour une consommation annuelle estimée à 50.000 litres de diesel et de 20.000 litres d'essence,
- De renoncer à la convention liant la zone de police et la société SECA/JET/LUKOIL, à la date du 31/12/2013, via préavis d'un mois,
- De confirmer la convention de fourniture de carburant du 27/03/2002 entre la zone de police et la Ville de Verviers, convention qui serait cependant limitée aux périodes troublées et à celles où le prix pratiqué au SRI Verviers serait inférieur au prix pratiqué sur la zone par SHELL/ESSO, ces situations étant à déterminer de commun accord entre le Commandant du SRI Verviers et le Chef de Corps de la zone de police Vesdre.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Implication citoyenne - PLP / Poppelville

Le Chef de Corps explique l'importance de la participation citoyenne, entre-autres pour le phénomène de vols dans habitations, en recrudescence en 2012-2013.

Le CP Ph. Thurion, chef de service de la MP Mangombroux donne des explications sur le Partenariat Local de Prévention (PLP).

L'INPP N. Bouffa, chef d'équipe, présente la campagne Poppelville.

L'INP D. Magis, membre du SAPV et conseiller en technoprévention parle des séances d'information données aux citoyens, en matière de sécurisation des habitations.

Présents : M. ELSEN, Président,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN-ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS,
Mmes DUMOULIN, FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
Mmes ~~MONVILLE~~, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, ~~TARGNION~~, MM. VAN DE
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. SIMONIS, Chef de corps.
Mme J. EMONTSPOHL, Secrétaire f.f.
[[Décisions n°0074 à 0079]]

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 40.

LA SEANCE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 48.

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire f.f.,



Jacqueline EMONTSPOHL

Le Président,

Marc ELSÉN